

MALBO Vincent

De: Sylvie FANJAT <sylvie.fanjat@isere.chambagri.fr>
Envoyé: lundi 14 février 2022 11:05
À: LVP-Urbanisme
Objet: modification simplifiée n°2

Bonjour,

Nous avons bien reçu votre dossier sur la modification n°2 de votre PLU, nous vous en remercions. Mais nous n'avons pas de remarque particulière du fait qu'il n'y a pas d'impact sur la zone agricole.

Cordialement,



Sylvie FANJAT
Conseillère Aménagement
04 76 20 67 17
06 99 95 67 48
Chambre d'agriculture de l'Isère
40, av. Marcelin Berthelot - CS 92608
38036 Grenoble CEDEX 2
www.isere.chambres-agriculture.fr